

Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport qui précède, l'Enquête Publique a été conduite dans le cadre d'un projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Rixheim.

Les conclusions de ce rapport s'appuient sur :

- l'étude du dossier soumis à enquête,
- les observations émises par le public venu aux permanences,
- les observations émises par les personnes publiques,
- les observations, sur site, du Commissaire-enquêteur,
- les réponses de la Ville de Rixheim à ma demande de mémoire en réponse.

Pour les motivations suivantes :

Ce qui caractérise le projet de révision du PLU, c'est qu'il s'inscrit dans la continuité du PLU actuel en le renforçant. Par ailleurs, son approche globale résulte d'un choix de la Mairie. Mes motivations pour émettre un avis s'appuient sur cette approche. Ainsi comme :

- le projet n'est pas en contradiction avec le SCoT,
- les grands axes du projet sont cohérents avec le PLU actuel,
- les limites du développement spatial de Rixheim ont comme conséquence une approche plus qualitative de l'aménagement de la commune. Le projet s'inscrit dans cette logique,
- le projet de zonage n'est pas en contradiction avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ce qui est logique au vu de la rareté des OAP,
- le document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation est très explicite et cohérent malgré le fait qu'il ne comporte qu'un seul secteur,
- le projet n'engendre pas de nuisances ni d'atteintes à l'environnement naturel,
- le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme prévoit d'optimiser les surfaces urbanisables disponibles, et de fait, n'utilise pas les terrains agricoles,

J'émetts un avis favorable pour le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville Rixheim

Cet avis comporte des recommandations et des réserves.

Recommandations :

En ce qui concerne la présentation du dossier soumis à enquête : Les plans de zonage ne comportent pas assez de repères (par exemple le nom des rues). Le public a des difficultés à situer le sujet de son observation qui est en général son habitation. Il serait utile d'indiquer le nom des principales rues.

Hormis dans les emplacements réservés figurant sur le plan de zonage l'optimisation des déplacements n'est pas assez montrée. Montrer l'évolution de cette optimisation serait un plus.

Réserves :

Restructurer le PADD pour une lecture logique et progressive vers la réalisation du projet avec une terminologie plus à la portée de tous les habitants.

Faire une meilleure distinction entre environnement et environnement naturel dans les textes.

Organiser une concertation avec les personnes concernées par mes avis qui vont dans le sens d'un réexamen de leur situation (voir mes avis dans chapitre ANALYSE DES INFORMATIONS).

Préciser le positionnement de la Mairie vis à vis des souhaits de l'ARS.

Clarifier la notion de construction de la mixité sociale qui ne consiste pas uniquement à construire des logements sociaux dans des quartiers pavillonnaires.

Etudier les modalités d'une communication aux habitants sur les recommandations du groupe de travail de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSÉS) pour la filière bois

Opérer un repérage des lieux accueillant des personnes vulnérables

Pfastatt le 23 juin 2018

Le Commissaire Enquêteur
Bernard-Louis CUENE